



Contrat de Délégation de Service Public
du réseau de déplacements urbains collectifs et durables

1^{er} avril 2017 – 31 mars 2023

Avenant n°11
Décembre 2023

Sommaire

Préambule 4	
Article 1	Evolution de la flotte de véhicules et mise à jour des consommations de fluides 6
Article 2	Les modifications d'offre scolaire en 2021 et en 2022 7
Article 3	La prolongation de la location des véhicules 7
Article 4	Mise à jour de la masse salariale 8
Article 5	Mise à jour des recettes tarifaire (modification de l'estimation de fréquentation) et des recettes relatives aux offres vélos 8
Article 6	Prise en compte des frais de réimpression 8
Article 7	Synthèse des impacts économiques et financiers de l'Avenant 11 9
Article 8	La contribution financière forfaitaire après Avenant 11 9
Article 9	La participation financière de l'autorité délégante pour l'année 2023..... 10
Article 10	Liste des annexes 10
Article 11	Autres clauses contractuelles 11

ENTRE LES SOUSSIGNES :

La Communauté d'Agglomération du Niortais représentée par son Vice-Président, Monsieur Alain LECOINTE agissant en vertu d'une délibération du conseil communautaire du 11 décembre 2023.

Ci-après dénommée "l'Autorité Délégante »

ET

La Société Transdev Niort Agglomération, SAS au capital de 314 000 €, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Niort sous le numéro 814 598 785, ayant son siège social 8 rue Paul Sabatier à NIORT (79), représentée par Monsieur Pascal MORGANTI en qualité de Président,

Ci-après dénommée « le Délégataire », d'autre part ;

IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUI

Préambule

La Communauté d'Agglomération du Niortais a confié à la Société Transdev Niort Agglomération la gestion du réseau de transport du Niortais par contrat de délégation de service public (ci-après désigné "la DSP") d'une durée de 6 ans à compter du 1^{er} avril 2017.

Le contrat de DSP initial est exécuté avec :

- Le périmètre de base à l'entrée en vigueur du contrat
- + l'option 2 levée par lettre recommandée en Janvier 2019
- + l'option 4 Maintien du dépôt actuel au 1^{er} janvier 2020 car la construction du nouveau dépôt a été reportée
- + l'option 5 Reprise des lignes scolaires internes à la CAN au 1^{er} septembre 2020 (transfert de la Région) levée partiellement par l'avenant 7

Le contrat de DSP a été modifié par 9 avenants en date du 25 septembre 2017, du 8 avril 2019 et du 23 septembre 2019, juillet 2020, décembre 2020, : juin 2021, novembre et décembre 2022 :

- **Avenant 1** : 25 septembre 2017
 - transfert du contrat de DSP de Transdev Urbain à Transdev Niort Agglomération
 - Modalités de mise à disposition des vélos
- **Avenant 2** : 8 avril 2019
 - Modification de l'offre de transport collectif y compris événementielle et TAD du dimanche
 - Adaptation du parc aux modifications d'offre
 - Frais de réimpression
 - Evolution du Dispositif CICE
 - Mise en place du coefficient correcteur de mobilité (passage des coefficients de mobilité à la mesure réelle de la mobilité par cellules compteuses
 - Nouvelle livrée des véhicules
 - SAEIV et système de comptage
 - Précisions sur le covoiturage
 - Evolution des modalités de mise à disposition des vélos et trottinettes
 - Mise à jour du règlement d'exploitation
 - PTA et PIA
- **Avenant 3** : 23 septembre 2019
 - Modification de l'article 13 Mise à disposition des biens nécessaires à l'exploitation

- **Avenant 4** : juillet 2020
 - Modifications de l'offre de transport collectif
 - Reprise des investissements SAEIV et système de comptage par l'autorité délégante
 - Intégration du contrat de maintenance de la vidéo protection pour tout le parc
 - Correction du nombre de voyages (erreur matérielle)
- **Avenant 5** : décembre 2020
 - Mise à jour de la redevance d'usage
 - SAEIV : l'investissement est supporté par le délégataire et financé par amortissement dans la CFF
- **Avenant 6** : juin 2021
 - Prise en compte des impacts financiers de la crise sanitaire de la COVID 19 de l'année 2020.
- **Avenant 7** : juin 2021
 - Levée partielle de l'option 5 Reprise des lignes scolaires internes à la CAN au 1^{er} septembre 2020 (transfert de la Région)
 - Mise à jour de l'offre de modes actifs (vélos à assistance électrique, vélos en libre-service, vélos cargos, trottinettes)
 - P+R : offres navettes
 - Levée de l'option 4 : maintien du dépôt actuel au 1^{er} janvier 2020
 - Mise à jour du PPI
 - Location de 3 bus (transition énergétique)
- **Avenant 8** : novembre 2022
 - Les impacts de la COVID sur l'année 2021.
- **Avenant 9** : décembre 2022
 - Les modifications d'offre de septembre 2021
 - Les modifications d'offre de l'année 2022
 - L'adaptation du transport scolaire par cars suite au changement de réglementation
 - La location financière de 3 véhicules standards diesel par le délégataire au 1^{er} septembre 2022
 - La mise à jour du Programme Pluriannuel d'Investissements
- **L'avenant 10** : mars 2023
 - La prolongation du contrat du 1^{er} avril jusqu'au 31 décembre 2023 et la mise à jour de la contribution financière forfaitaire
 - L'ajout de l'option 2 Reprise de la centrale de mobilité de l'ex SMTD. du 1^{er} avril jusqu'au 31 décembre 2023

- La réduction de la CVAE de 50% en 2023 (12 mois)
- La prolongation de la location d'un car diesel et d'un minibus 9 places pour le TPMR du 1^{er} avril au 31 décembre 2023. A noter que :
- La mise à jour de l'Etat du Parc (annexe 9.3.) avec le nombre de véhicules au parc, le nombre de véhicules entrés et le nombre de véhicules sortis par type de véhicules et pour chaque année du contrat
- La mise à jour du PPI (annexe 9.1) en précisant qu'il est en euros courants de l'année considérée
- La mise à jour de la redevance d'usage.

L'avenant 11 : décembre 2023 a pour objet :

- Evolution de la flotte de véhicules et mise à jour des consommations de fluides
- Modification de l'offre de sous-traitance
- La prolongation de la location de 3 bus diesel dans l'attente de l'arrivée progressive des 10 nouveaux bus bioGNV
- Mise à jour de la masse salariale (départ du Responsable Marketing et renfort offre vélo)
- Mise à jour des recettes tarifaire (modification de l'estimation de fréquentation) et des recettes relatives aux offres vélos.
- Prise en compte des frais de réimpression des documents d'information voyageurs en septembre 2023

Article 1 Evolution de la flotte de véhicules et mise à jour des consommations de fluides

L'arrivée des nouveaux véhicules : 2 bus électriques gabarit réduit, 1 navette de centre-ville électrique et 10 bus bio GNV nous amène à réévaluer la consommation des fluides (carburants, électricité, huile...) sur l'année 2023.

€uros Décembre 2016	2023
Carburant Gasoil Avenant 11	- 130 096 €
Carburant Electricité Avenant 11	17 491 €
Carburant BioGNV Avenant 11	127 088 €
Electricité Station BioGNV Avenant 11	11 312 €
Huiles Avenant 11	- 448 €
Pièces Détachées - Achats stockés Avenant 11	- 11 310 €
Pneumatiques Avenant 11	- 3 303 €
Remboursement de TIPP Avenant 11	15 780 €
Assistance siège Avenant 11	353 €
Assistance Direction régionale Avenant 11	215 €
	27 082 €

Source : Avenant 11 Annexes Contractuelles– onglet Impact Av 11

Article 2 Les modifications d'offre scolaire en 2021 et en 2022

Des modifications d'offre ont été nécessaires depuis la rentrée scolaire, elles concernent exclusivement des services sous-traités et ont un impact financier de sur la Contribution Financière Forfaitaire de 832 € cf. le tableau ci-dessous :

N°	Objet	Proposition	Mise en place	Kms Commerciaux	Kms Totaux	Hrs	Valorisation		Recettes	CFF
							Kms	Hrs		
FM2023-01V1	Demande des parents d'élèves de Fors : Amélioration de la desserte des Sanguinières vers et à la sortie du lycée Saint André à Niort.	Intégrer la desserte du lycée Saint André sur la course retour A17 (LMIV) => impact de + 8' sur le temps de trajet du lycée Paul Guérin vers Aiffres. Proposer une offre retour du mercredi (sortie lycée St André 12h33) calquée sur l'itinéraire de la ligne scolaire A107 permet également d'ouvrir des places pour les lycéens d'Aiffres fréquentant également cet établissement	04/09/2023	304,72	349,44	23,53	153,75 €	491,07 €	42,66 €	602,16 €
FM2023-02V2	Demande des élus des communes de Brûlain, Saint Romans Des Champs et Saint Martin de Bernegeou pour la mise en place d'une offre de transport vers Niort le jeudi matin.	Mise en place d'une offre de proximité sur réservation (tad)	09/11/2023	0,00	0,00	0,00	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
FM2023-04V1	Demande de parents d'élèves pour une amélioration de la desserte de l'arrêt Salle Polyvalente sur la commune de Saint Hilaire la Palud.	Sur la ligne 21 la course de 12h15 au départ de Niort Brèche fait son terminus à Saint Hilaire La Palud Mairie. Le conducteur rentre en hlp au dépôt de TPC en passant devant l'arrêt Salle Polyvalente (distant de 650 m à pied du terminus). Aussi, nous proposons de transformer des kms hlp en kms commerciaux et de créer un circuit scolaire entre Saint Hilaire La Palud Mairie et Salle Polyvalente. Le service fonctionne uniquement en période scolaire	04/09/2023	0,00	0,00	0,00	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
FM2023-05V1	Sureffectifs scolaires: Mise en place d'un renfort scolaire le mercredi à la sortie de 12h10 au collège Philippe De Commyes.	Après analyse des montées à 12h10 au lycée Paul Guérin , nous proposons de détourner la ligne A107 en assurant un passage à 12h20 au collège. Cette solution permet d'offrir une trentaine de places supplémentaires pour les collégiens ainsi qu'un retour anticiper vers Aiffres Baguillon pour les externes.	04/10/2023	31,68	31,68	1,35	13,94 €	28,17 €	4,44 €	37,68 €
FM2023-06V1	Amélioration de l'offre de transport scolaire: Mise en place d'une offre de transport scolaire rue de Nauron à Chauray vers le collège Gérard Philippe.	S'appuyer sur l'offre existante en ouvrant des places supplémentaires sur les circuits retours du collège pour éviter les sureffectifs. Nécessité de retirer la desserte du lycée Paul Guérin du circuit C124 à 17h05 (LMIV) avec solution alternative vers les lignes urbaines 7-5.	01/12/2023	30,86	-7,64	3,02	-3,36 €	63,03 €	4,32 €	55,35 €
FM2023-07V1	Maintien d'une offre scolaire pendant les travaux dans le quartier de Ternanteuil à ECHIRE	Prise en charge des élèves de Ternanteuil et Chemin Piétonnier sur le parking du Château Salbart et détourner la ligne par chemin du château Salbart pour rejoindre l'arrêt Le Peu. Pour assurer la ponctualité à l'école d'Echire , nécessité d'ajuster les horaires de la ligne C124	06/11/2023	31,22	20,72	2,80	9,12 €	58,44 €	4,37 €	63,18 €

Source : Récap FM Avenant 11.xls

€uros Décembre 2016	2023
Sous-traitance annexe 16 Avenant 11 y compris effet parc	814 €
Assistance siège Avenant 11	11 €
Assistance Direction régionale Avenant 11	7 €
	832 €

Source : Avenant 11 Annexes Contractuelles– onglet Impact Av 11

Article 3 La prolongation de la location des véhicules

L'avenant 9 dans son article 4 a prévu la location financière de véhicules par le délégataire jusqu'au 31 mars 2023. La location financière des véhicules doit être prolongée, d'un mois (avril 2023) pour 2 bus et du 1^{er} avril 2023 jusqu'au 31 juillet 2023 pour 1 bus, en attendant la livraison des bus BioGNV (5 mis en service en mai 2023 et 5 autres réceptionnés en juillet 2023).

€uros Décembre 2016	2023
Loc. Mat Roulant avenant 11	10 200 €
Assistance siège Avenant 11	136 €
Assistance Direction régionale Avenant 11	83 €
	10 418 €

Source : Avenant 11 Annexes Contractuelles – onglet Impact Av 11.xls

Article 4 Mise à jour de la masse salariale

Le Responsable Marketing, personnel mis à disposition par Transdev, est parti en février 2023, son poste est en cours de remplacement.

De plus afin de répondre à la forte demande sur l'offre vélo en libre-service et particulièrement pour permettre un rééquilibrage quotidien (hors dimanche) des stations vélos en libre-service, un renfort a été mis en place depuis septembre et jusqu'à la fin d'année 2023.

€uros Décembre 2016	2023
Impact personnel Marketing avenant 11	- 29 897 €
Impact personnel structure mécanicien vélo équilibrage Avenant 11	15 156 €
Assistance siège Avenant 11	- 196 €
Assistance Direction régionale Avenant 11	- 119 €
	- 15 056 €

Source : Avenant 11 Annexes Contractuelles – onglet Impact Av 11.xls

Article 5 Mise à jour des recettes tarifaire (modification de l'estimation de fréquentation) et des recettes relatives aux offres vélos

Les modifications d'offre des lignes sous-traitées impliquent une mise à jour de l'estimation de voyage pour l'année 2023 soit 256 voyages supplémentaires.

La prolongation du contrat implique également de revoir l'engagement de fréquentation du délégataire en corrélation avec son engagement à la signature du contrat sur les 3 premiers mois de l'année 2023 soit une augmentation de 54 890 voyages pour l'année 2023.

€uros Décembre 2016	2023
Voyages avenant 11 modifications d'offre	256
Voyages supplémentaire avenant 11	54 890
Voyages après avenant 11 modification d'offre	7 922 353
Recettes du trafic compensées liées aux modifications d'offre Avenant 11	12 022 €
Recettes VAE Avenant 11	50 000 €
Recettes VLS Avenant 11	27 000 €

Source : Avenant 11 Annexes Contractuelles – onglet Impact Av 11.xls

+ 89 022 € HT de recettes commerciales dont + **12 022 € HT de recettes compensées par l'autorité déléguée.**

Article 6 Prise en compte des frais de réimpression

Le réseau tanlib a été ajusté en septembre 2023 suite au report des travaux « Denfert Rochereau », nécessitant la réimpression des fiches horaires des lignes impactées.

Cette phase n'était pas prévue dans le compte d'exploitation du Délégué. **Les frais d'impression des supports d'information supplémentaires, s'élevant à 3 769 € TTC courants, sont pris en charge par l'Autorité Délégante à l'€ l'€ hors actualisation et sur la base de justificatifs.**

Cette mesure est sans impact sur la contribution financière de l'Autorité Délégante.

Les factures justificatives sont jointes en annexe du présent avenant.

Article 7 Synthèse des impacts économiques et financiers de l'Avenant 11

En synthèse l'impact de l'avenant 11 s'élève à **- 65 746 €** de contribution financière forfaitaire pour 2023 :

Les impacts de l'avenant 11 se décomposent comme suit :

- + 27 082 € pour les achats de carburants et d'électricité en lien avec l'évolution de la flotte de véhicules
- + 832 € d'offre de sous-traitance (fiches modificatives)
- + 10 418 € de prolongation de la location financière de 3 véhicules dans l'attente de l'arrivée des 10 nouveaux véhicules BioGNV (3 bus pour le mois d'avril et 1 bus jusque fin juillet 2023)
- - 15 056 € de masse salariale suite au départ du responsable marketing
- + 89 022 € de recettes supplémentaires venant en déduction de la CFF qui se décomposent comme suit :
 - o + 50 000 € relatifs à l'offre de location vélo moyenne et longue durée,
 - o + 27 000 € relatifs à l'offre de vélo en libre-service,
 - o + 12 022 € de recettes tarifaires compensées par Niort Agglomération

Impacts de l'avenant 11 - contribution financière forfaitaire	TOTAL 2023
CFF après Avenant 10	12 260 899 €
Mise à jour de l'état du parc - consommables véhicules	27 082 €
Modification de l'offre (sous-traitance)	832 €
Prolongation de la location financière des bus	10 418 €
Mise à jour de la masse salariale - Absence responsable marketing	- 15 056 €
Modifications des voyages après avenant 11	- 12 022 €
Modification des recettes liées aux offres vélo	- 77 000 €
Impact de l'avenant 11	- 65 746 €
TOTAL CFF après Avenant 11	12 195 153 €
Compensations tarifaires après Avenant 11	1 727 452 €
Total de la participation financière de l'autorité délégante	13 922 605 €

Source : Avenant 11 DSP Annexes contractuelles – Onglet Impact Avenant 11.xls

Article 8 La contribution financière forfaitaire après Avenant 11

Au total sur la durée du contrat 2017 – 2023, la contribution financière forfaitaire s'élève après l'avenant 11 à **80 156 704 €**, en valeur décembre 2016.

L'impact des 11 avenants passés est donc de :

- **+14 798 906 €**, en valeur décembre 2016,

- soit **+22,6%** d'impact des 11 avenants sur le contrat initial de DSP y compris prolongation du contrat (+13,1%), rescrit fiscal (+3,9%), options 2, 4 et 5 (0,6%) ; l'impact net des avenants étant de 5%,
- par rapport à **65 357 798 €** de contribution du contrat initial, valeur décembre 2016.

Période - CFF en Euros Décembre 2016	Contribution financière forfaitaire de l'Autorité déléguée - Contrat initial	CFF Contrat initial + Option 2 (levée par lettre recommandée) + Option 4 + Option 5	CFF de l'Autorité déléguée APRES Avenant 10 yc Options Options 2 & 4 & 5	Avenant 11 - CFF euros Décembre 2016	CFF de l'Autorité déléguée APRES Avenant 11 yc Options Options 2 & 4 & 5	impact des 11 avenants + yc Options 2 & 4 & 5
Du 1er avril au 31 décembre 2017	9 282 288 €	9 279 671 €	9 433 838 €		9 433 838 €	151 550 €
Du 1er janvier au 31 décembre 2018	10 521 235 €	10 516 674 €	10 879 043 €		10 879 043 €	357 808 €
Du 1er janvier au 31 décembre 2019	10 455 694 €	10 526 083 €	11 365 502 €		11 365 502 €	909 808 €
Du 1er janvier au 31 décembre 2020	10 533 608 €	10 503 743 €	11 601 303 €		11 601 303 €	1 067 695 €
Du 1er janvier au 31 décembre 2021	10 908 391 €	11 067 917 €	12 389 478 €		12 389 478 €	1 481 087 €
Du 1er janvier au 31 décembre 2022	10 912 826 €	11 037 919 €	12 292 387 €		12 292 387 €	1 379 561 €
Du 1er janvier au 31 décembre 2023	2 743 756 €	2 783 394 €	12 260 899 €	-65 746 €	12 195 153 €	9 451 397 €
TOTAL	65 357 798 €	65 715 401 €	80 222 450 €	-65 746 €	80 156 704 €	14 798 906 €
% Avenant / Contribution initiale + options 2+4+5			22,7%	-0,1%	22,6%	22,6%
Km commerciaux	16 386 811		2 119 616		18 506 427	
Contribution / km commercial	3,99 €		37,8 €		4,3 €	
Dont poids des options 2 + 4 + 5						357 603 €
						0,5%
Dont Impact du Rescrit fiscal (redevance d'usage = 50% dot Amort Biens)						2 548 791 €
						3,9%
Dont impact prolongation du contrat						8 622 888 €
						13,1%
Dont Impact net des avenants hors options, hors rescrit fiscal et hors prolongation du contrat du 01/04/2023 au 31/12/2023						3 269 624 €
						5,0%

Source : Avenant 11 Annexes contractuelles Onglet Synthèse CFF.xls

Ces montants sont en valeur décembre 2016, sans TVA. La contribution financière suit la réglementation et la jurisprudence en vigueur en matière de TVA.

Article 9 La participation financière de l'autorité déléguée pour l'année 2023

La participation financière de l'autorité déléguée pour l'année 2023 s'élève à **13 922 605 €**, en valeur décembre 2016 :

- **12 195 153 €** de contribution financière forfaitaire en valeur décembre 2016,
- **1 727 452 € HT** de compensations tarifaires en valeur décembre 2016.

Impacts de l'avenant 11	TOTAL 2023
CFF après Avenant 11	12 195 153 €
Compensation recettes compensées Avenant 11	1 727 452 €
Participation totale de l'Autorité déléguée après l'avenant 11 en € HT déc 2016	13 922 605 €

Source : Avenant 11 DSP Annexes contractuelles – Onglet Impact Avenant 11.xls

Article 10 Liste des annexes

Avenant 11 Annexes contractuelles mises à jour (Excel)

Article 11 Autres clauses contractuelles

Toutes les autres stipulations du Contrat, ainsi que de ses précédents avenants non contraires aux stipulations du présent avenant ou non modifiées par celui-ci, poursuivent leurs effets dans les mêmes termes et conditions.

A Niort, le

Pour l’Autorité délégante,
Pour le Président de la Communauté
d’Agglomération du Niortais
Le Vice-Président aux Mobilités

Pour le Délégataire,
Le Président,
Transdev Niort Agglomération,

Alain LECOINTE

Pascal MORGANTI